

Assemblée générale du 2 mars 2024

Salle des fêtes de Dainville 14 heures

Compte-rendu rédigé par : Maxime Bouttemy et Pierre Dubois.

**Accueil des adhérents :**

Pierre Dubois accueille les participants (une cinquantaine de personnes) présentes à cette réunion

Un livret « Apiculture Mieux Savoir » destiné en priorité à ceux qui acquièrent leur 1<sup>ère</sup> colonie et remis à chaque participant. Ce livret a été réalisé par le SNGTV(société nationale des groupements techniques vétérinaires)

**Ordre du jour :**

- Actualités apicoles, Vie du syndicat (Pierre Dubois)
- Retour sur la mortalité hivernale (Anne Visticot, Pierre Dubois)
- Présentation et validation des comptes 2022 (Sébastien Ségard, Pierre Dubois)
- Vérificateurs aux comptes (Hervé Desailly, Hugues Victor)
- Renouvellement des membres du CA
- Plan de lutte contre le frelon asiatique à pattes jaunes

Retour sur les visio conf de l'UNAF et du GNTSA (Pierre Dubois)

Suivi des actions du SAA. (Maxime Bouttemy)

- Présentation du dispositif OMAA (Claude Joly)
- Rappel sur le registre d'élevage (Xavier Marek)
- Bibliothèque (Francis Bonnave)

**Mot d'introduction :**

- Partage sur l'évolution de l'étiquetage au niveau européen.
- Difficultés de la vente du miel surtout pour les professionnels par rapport aux miels d'import

- Propositions du gouvernement suite aux manifestations des agriculteurs qui ne vont pas dans le sens des apiculteurs
  - Dérégulation des pesticides
  - Dérégulation de la suppression des haies et de la protection des zones humides.
- Mobilisation de l'UNAF avec la confédération paysanne ce samedi 2 mars à Paris

**Retour sur le sondage auprès des participants sur l'Hivernage et la mortalité des colonies :**

- 46 répondants
- 560 ruches
- 67 ruches mortes
- 12% de mortalité (moins que l'année dernière) à date sachant que l'hivernage n'est pas terminé.
- Principales causes : Varroas, Populations faibles, Frelons
- Encouragement pour participer à l'enquête nationale

**Rapport des comptes pour l'année 2023 :**

- Recettes : 26 876€
- Dépenses : 24.863€
- Bilan : Bénéficiaire de 2013€ (variation d'une année sur l'autre liée à la période d'achat du sirop)
- Les comptes sont approuvés à l'unanimité
- Renouvellement des vérificateurs aux comptes : Hugues VICTOR et Jean-Jacques DEQUIRET

**Renouvellement des membres du Conseil d'Administration**

- Sortants : Louis DUBOIS, Francis BONNAVE, Bernard DUPOND
- Nouveaux candidats retenus : Emérence VALDHER-MAEGHT, Hugues VICTOR, Jean-Jacques DEQUIRET
- Emérence reprend le rucher école

**Plan de lutte contre le frelon asiatique à pattes jaunes :**

- Retour sur conférences de l'UNAF et du GNTSA
- Piégeage de printemps fait l'unanimité désormais pour limiter la prolifération des nids en été

- Importance des pièges sélectifs.
- Respect de l'environnement lors de la destruction des nids.
- Importance de reconduire le piégeage années après années.
- Le vol des reines fécondées peut atteindre une distance de 80km et une année assainie ne signifie pas que l'année suivante sera sans frelon.
- Mise en place des pièges à partir de 14°C journalier.
- Installer les pièges pour une durée de 2 mois (exemple : mi-mars à mi-mai ou fin mars à fin mai).
- Nota : le frelon européen a un développement plus tardif par rapport au frelon asiatique. Donc si on commence à prendre des frelons européens, on peut aussi retirer les pièges.
- Efficacité des pièges au printemps :
  - Piège bouteille peu sélectif mais efficace / attention à bien mettre les sorties pour les insectes sur la partie haute de la bouteille
  - Pièges Robida, sélectif mais efficace s'il y a déjà des frelons dans le piège :

Sur 4 apiculteurs présents, pas de prise au printemps 2023

- Pièges coréen et japonais efficaces et sélectifs mais chers, ils vont être testé par l'ITSAP en 2024
  - Meilleur appât : frelons vivants mis dans le piège
- Appâts possibles :
  - 1/3 cassis, bière, vin
  - Nectar de banane
  - 1kg de sucre, 2l eau, 30gr levure de boulanger, on laisse fermenter 3 jours puis ajout 1/3 l de vin rouge c'est prêt à remplacer tous les 10jours.
- Technique de piégeage
- Au printemps : cotonéaster horizontalis, fruitiers en fleurs.
  - En été : Mettre appât (en dehors du rucher) quelques jours (sirop, brèches, tête de poisson, crevettes ...) puis le remplacer par le piège une fois que l'appât est très visité.
- Produits de destruction
- Pyrèthre naturel = s'auto élimine avec le temps => pas de nécessité de détruire le nid (à privilégier).
- Perméthrine = persistant => nécessité de détruire le nid quelques jours après.
  - Appâts empoisonnés : non autorisés.
- Destruction des nids :

- o Certificat biocide à avoir pour intervenir et détruire les nids => Professionnels ou personnes formées.

- o Eviter le pistolet type paintball sauf avec billes en pyrèthre naturel.
- o Préconisation d'utiliser des perches : possible jusqu'à 27 mètres.
- o Drones spécifiques.
- o Ne pas utiliser la technique du tir au fusil : division du nid en de multiples petits nids qui vont être agressifs.

Pour info les interventions de destruction sont gratuites sur le Secteur Pévèle et La Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

- Les documents de collecte des actions des adhérents du syndicat sont reconduits en 2024.
  - o Communication aux mairies : <https://forms.gle/D7JPfD87mAysAEyS9>
  - o Mise en place des pièges : <https://forms.gle/5rFgsfbp71QCSicm6>
  - o Captures : <https://forms.gle/RYysHshzeQZhA4Zn7>

Des modifications sont proposées

- o Ajouter question si commune participe au plan d'action frelon.
  - o Ajouter question du type de piège utilisé.
  - o Ajouter liens sur le site du SAA.
- Partage sur harpes : Café apicole le 6 avril.

#### Achat matériel : Sublimateur sans fil :

- Sublimateur sans fil pour traitement par acide oxalique : avec une batterie possibilité de traiter 30 ruches : 370€
- Acide oxalique avec AMM : varroxal fonctionne bien pour l'appareil car ne caramélise pas.
- Rappel Précautions et nécessité d'utiliser les bons EPI (masque, gants, lunettes).

Revente de matériel d'occasion : demander à [cecilenadalin@yahoo.fr](mailto:cecilenadalin@yahoo.fr)

#### OMAA par Claude JOLY :

- Observatoire des Mortalités et des Affaiblissements de l'Abeille Mellifère.
- Genèse du projet : 2013 suite à une mortalité hivernale élevée dans les Pyrénées.
- Dispositifs existants gérés par l'Etat pour les DS1 et les MMA.
- Mais reste des cas non gérés par l'Etat à Décision de mettre en place OMAA.

- Surveillance évènementielle au volontariat de l'apiculteur à Pour conduire à une surveillance épidémiologique et une épidémiosurveillance.
- Plateforme ESA : épidémiosurveillance Animale.
- Déploiement de l'OMAA en cours régions par régions. Pour les Hauts-de-France depuis 2023.
- A l'avenir déploiement national envisagé.
- Organisation de l'OMAA :
  - Niveau national : CROPSAV conseille la DGAI (Etat) qui travaille avec l'INRAE et Anses.
  - Niveau régional : Coordination par SRAL avec mise en œuvre de guichets uniques régionaux.
- Toute personne qui constate un dysfonctionnement / affaiblissement d'une colonie à Appeler le Guichet Unique Régional au 03 62 02 08 02 (7J/7) à Enregistrement de la demande avec questionnaire à Décision d'aller investiguer sur place ou non.
  - Maladie réglementée (loque américaine, aethina tumida) à Intervention de la DDPP
  - Mortalité massive aiguë (tapis d'abeille avec suspicion d'intoxication) à intervention du SRAL.
  - Autres troubles à intervention Vétérinaires FRGTV et TSA.
- OMAA repose sur la déclaration volontaire par les apiculteurs.
- Interventions et analyses en prises en charge :
- Principaux motifs de déclaration :
  - Mortalité (67%)
  - Anomalie du couvain (20%)
  - Autres Anomalie (Comportement anormal, morphologiques ...)
- Diagnostics sur Hauts de France après 8 interventions :
  - Viroses (43%)
  - Loques (29%)
- Nota : tout le monde peut appeler, même s'il n'a pas de numéro NAPI ou s'il n'est pas adhérent au syndicat ou au GSA.

### Livret d'Élevage :

- Obligatoire si on donne ou vend du miel en dehors du cercle familial
- Nécessaire de l'avoir avec soi si on est sur un marché par exemple
- Possibilité de le faire sur papier libre mais les pages doivent être numérotées
- Contenu réglementé :
  - Déclaration de rucher (récépissé)
  - Renseignement sur les soins ou intervention vétérinaire ou TSA
  - Traitements effectués (durée, date, médicament, dose)
  - Mouvements réalisés

- A conserver 5 ans avec les ordonnances ou les tickets de caisse du pharmacien

**Fin de la réunion et dégustation de l'hydromel d'un apiculteur du syndicat.**